

DECISION DU
21/03/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E24000034 /31

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 21/03/2024

Vu enregistrée le 13/03/2024, la lettre par laquelle M. le Maire de la Commune de Bessens demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du terroir de Grisolles Villebrumier pour la création d'un terrain de futsal éclairé et couvert sur le territoire de la commune de Bessens ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

Vu l'arrêté de délégation du 1er septembre 2022 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse.

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Yves WIBAUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

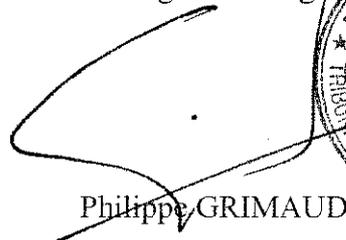
ARTICLE 2 : Monsieur Michel BLANC est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la Commune de Bessens, à Monsieur Jean-Yves WIBAUX et à Monsieur Michel BLANC.

Fait à Toulouse, le 21/03/2024

Le magistrat délégué


Philippe GRIMAUD

